

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes MARTIN, MEHOUAS, CUCULI, DURAND, NABUCET, GREBERT, BELLANGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme COQUELIN pouvoir à Mme MARTIN, Mme BRIARD pouvoir à Mme CHATELLIER, M RENOUARDIERE

Etaient absents : M LEMOINE.

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N° 2022-2-092 : Tarifs publics 2023.

M DALLET indique à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie pour examiner les tarifs publics sur la Commune et a fait des propositions soit de maintien soit d'augmentation de certains tarifs. Il est procédé à la lecture des différentes propositions avec des explications apportées sur chaque tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs publics tels que présentés qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, à savoir :

LOCATIONS DE SALLES			
Salle des Fêtes	1 jour (Conférence, AG, spectacle...) SANS CUISINE	Cuisine	Forfait week-end (Spectacle, buffet, mariage, anniversaire...) AVEC CUISINE
Particuliers de la Commune			
Associations communales (au-delà de 3 manifestations par an)	125 €	50 €	350 €
Particuliers et associations hors commune	250 €	100 €	700 €
Associations communales (dans la limite de 3 manifestations par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
PHOTOCOPIES			
	Public	Associations de Fréhel	
Format A4	0,25 €	0,15 €	
Format A3	0,40 €	0,20 €	
Format A4 – Couleur	0,60 €	0,30 €	
Format A3 – Couleur	0,75 €	0,40 €	

ABONNEMENT JOURNAL	
Abonnement annuel	60,00 €

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nichoirs à mésanges	
Pièges à papillons	12,70 €
Phéromones (le sachet de 2)	8,35 €

DROITS DE PLACE

Marchés - Fréhel / Sables d'Or	Abonnés	Occasionnel
	(au mètre linéaire)	(au mètre linéaire)
Hors saison	1,20 € + 2,40 € EDF/marché	1,50 € + 2,40 € EDF/marché
Saison (Juillet / Août)	2,10 € + 2,40 € EDF/marché	2,65 € + 2,40 € EDF/marché
Food Truck -	Hors saison	Saison (Juillet / Août)
Sur parvis de l'Eglise - Hors marchés Une fois par semaine maximum	55 € + 15 € EDF/ mois	110 € + 15 € EDF/ mois
Extérieur		
Brocanteurs antiquaires	6,00 € / ml / exposant + 3,00 € EDF	

OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL

Par m ² sur l'ensemble du territoire communal	27,00 €
--	---------

MINIBUS

Ticket (aller/retour)	2,00 €
-----------------------	--------

FACTURATION DE TRAVAUX POUR DES TIERS

A l'heure réelle effectuée	26,00 €
----------------------------	---------

CIMETIERE

	Concession par emplacement (2m²)	Columbarium	Cavurne
Forfait 15 ans		350,00 €	
Forfait 30 ans	130,00 €	700,00 €	130,00 €
Forfait 50 ans	180,00 €		180,00 €

CYBERCOMMUNE

	Commune	Hors commune
Abonnement familial internet illimité	53,00 €	76,00 €
Abonnement individuel internet illimité	36,00 €	50,00 €
Sans abonnement heure internet comprise	3,40 €	
Sans abonnement 1/2 heure internet comprise	2,05 €	
Sans abonnement heure sans internet	2,05 €	
Sans abonnement 1/2 heure sans internet	1,55 €	
Impression la page (écriture normale) - A4	0,25 €	
Impression la page couleur - A4	0,60 €	
Impression papier couleur- A4	0,40 €	
Impression papier photo	3,00 €	
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	Gratuit	

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 022-212201792-20221215-2022_2_092-DE

ANIMATIONS

Manèges	Marionnettes	Cirques
30,00 € / jour	Gratuit	60,00 €/jour

TARIF CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG / jour

PERIODE	Pleine saison	Hors saison
	du 15 juin au 15 septembre	
Personne de plus de 7 ans	4,60 €	3,40 €
Enfant de 4 à 7 ans	2,00 €	1,50 €
Caravane ou tente	3,30 €	2,50 €
Voiture	2,90 €	2,10 €
Bateau	1,65 €	1,25 €
Deux roues, tricycles, quadricycles à moteur	1,65 €	0,90 €
Camping-car, van, fourgon aménagé ou non, voiture avec tente sur le toit	6,50 €	5,00 €
Electricité	3,30 €	3,30 €
Chien	1,20 €	0,80 €
Voiture visiteur	2,25 €	1,75 €
Garage mort	7,90 €	5,90 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


Le Maire,
Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 16 décembre 2022

Le Maire,

Michèle MOISAN

